

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)
10e séance
tenue le
vendredi 27 octobre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SÉANCE

Président : M. SAMADI (République islamique d'Iran)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/50/SR.10
8 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)
(A/50/21, A/50/462)

1. M. SALLAM (Yémen) dit que, compte tenu du rôle essentiel que joue aujourd'hui l'information dans les relations internationales, l'Organisation des Nations Unies se doit d'élaborer une stratégie d'information complète, notamment dans des domaines tels que la paix, la démocratie et le développement. Cette stratégie doit se reposer sur les principes de fidélité, d'impartialité et de respect des priorités des différents pays et peuples du monde. Il convient de rappeler que l'échange d'informations entre les peuples sert la coopération culturelle, maintient la paix et renforce la confiance. Les médias ont un rôle clef à jouer dans l'élaboration de cette stratégie, et le Département de l'information doit continuer à coordonner les relations entre l'Organisation et les médias nationaux et internationaux.

2. La République du Yémen accorde une grande importance à la liberté de la presse, qui est pour elle le fondement de la démocratie, comme en témoigne l'organisation d'un séminaire international sur les questions relatives à l'information qui se tiendra à Sanaa, début janvier 1996, sous l'égide de l'ONU et de l'UNESCO. Une autre initiative importante a été l'ouverture au Yémen d'un centre d'information des Nations Unies, qui jouera un rôle de coordination pour les médias nationaux diffusant des informations sur les activités de l'ONU. Le Gouvernement yéménite apportera tout le concours possible à ce centre, notamment en lui fournissant l'information nécessaire sur la vie du peuple yéménite dans le cadre du développement, de la paix et de la démocratie.

3. M. AL-HASSAN (Oman) dit que depuis quelque temps, l'Organisation des Nations Unies fait l'objet de critiques injustifiées, qui s'expliquent en grande partie par le fait que le rôle qu'elle joue dans le monde contemporain n'est pas bien compris et que les succès qu'elle a remportés, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne sont pas suffisamment connus. C'est là que le Département de l'information doit jouer un rôle tout particulier en contribuant à dissiper les malentendus. En ce qui concerne les critiques objectives formulées à l'encontre de l'Organisation, il convient de les analyser de façon constructive et de prendre des mesures pour remédier aux insuffisances constatées. Il importe aussi de renforcer la coordination entre le Comité de l'information et le Département, afin de rendre plus efficaces les activités d'information de l'Organisation. Un rôle particulièrement important revient au Comité de l'information, qui doit défendre les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale et veiller à ce que des approches étroitement bureaucratiques ne prédominent pas dans ce domaine.

4. Certains milieux, guidés par la poursuite égoïste de leurs intérêts propres, tentent de ternir l'image de l'Organisation. Le Département de l'information doit faire oeuvre d'information auprès du public afin de démentir les calomnies qu'ils propagent.

5. En se fondant sur l'expérience acquise lors de la campagne d'information qu'il a si efficacement menée contre l'apartheid en Afrique du Sud, le Département doit désormais centrer ses efforts sur d'autres problèmes qui se

posent à la communauté mondiale, tels le terrorisme international, la drogue et l'intolérance sous toutes ses formes. Les activités d'information de l'Organisation doivent sans cesse être adaptées en fonction de l'évolution du monde contemporain.

6. M. VALDES (Cuba) dit que le cinquantième anniversaire de l'Organisation offre une occasion unique de promouvoir des mesures concrètes visant à éliminer les inégalités qui existent dans le monde en matière de diffusion de l'information, inégalités qui ont, notamment, des conséquences négatives pour les pays en développement. Cuba figure parmi les pays du tiers monde qui font les frais de ces inégalités. Elle continue d'être attaquée dans des émissions de radio et de télévision, ce dont la délégation cubaine a fait part à plusieurs reprises à la Quatrième Commission. En dépit de l'avis des institutions spécialisées et de la volonté de Cuba d'instaurer un échange d'informations de qualité, sur la base de l'égalité souveraine et du respect mutuel des États, les États-Unis continuent de diffuser illégalement des émissions de radio et de télévision dirigées contre Cuba, violant ainsi ouvertement les principes les plus élémentaires de la coexistence et les normes du droit international. Plus de 11 millions de dollars des États-Unis sont consacrés chaque année à la campagne télévisée dirigée contre Cuba. Le Comité international d'enregistrement des fréquences a pris position contre ces émissions. Beaucoup d'autres instances internationales ont fait de même, notamment les membres du Mouvement des pays non alignés. Cuba condamne à nouveau cette pratique agressive, qui viole les normes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies, et réaffirme sa volonté de poursuivre les travaux visant à mettre fin aux déséquilibres qui persistent dans le domaine de la diffusion de l'information.

7. M. ALVAREZ GOYOAGA (Uruguay) dit qu'avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, les relations privilégiées qui ont toujours existé entre l'ONU et les médias sont devenues plus importantes encore. Cependant, en cette période de difficultés financières, il importe tout autant de ne pas faire de dépenses injustifiées que d'éviter de réduire les moyens consacrés aux programmes d'information dont l'utilité a été démontrée. En ce qui concerne les activités du Département de l'information, il convient de souligner la qualité de la série d'émissions vidéo "UN Minute", consacrées à l'histoire de l'Organisation, et le fait qu'il est désormais possible d'accéder par Internet à la base de données de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Pour ce qui est des centres d'information, l'orateur est en faveur de leur intégration, après consultation avec le gouvernement hôte et les entités intéressées, en particulier le PNUD et le Département de l'information.

8. L'Uruguay est d'accord avec le Département de l'information pour dire que les visiteurs devraient avoir accès aux salles de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité, même pendant les réunions officielles, sauf quand des questions confidentielles sont à l'examen, car cela permettra de mieux faire passer l'information concernant les activités les plus importantes de l'Organisation.

9. En ce qui concerne l'information relative aux opérations de maintien de la paix, la délégation uruguayenne a toujours pensé que les règles et les principes directeurs s'y rapportant devraient apparaître dans des documents précis; aussi

soutient-elle les recommandations qui figurent à l'annexe III du rapport du Comité de l'information (A/50/21).

10. M. MAXIMOV (Bulgarie), s'associant à la déclaration faite à la séance précédente par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne, dit que son pays partage la volonté des autres États Membres de réformer et de moderniser l'Organisation. À cet égard, la politique et les initiatives de l'ONU en matière d'information contribuent de façon essentielle à renforcer son rôle et son autorité et à rallier un appui universel en faveur de ses activités. L'expérience des 50 dernières années a montré que la communauté internationale attend de l'ONU qu'elle agisse concrètement et s'efforce de résoudre une série de problèmes mondiaux, régionaux et même nationaux; il est particulièrement important de faire connaître les activités qu'elle mène dans ce sens. La radiodiffusion et le libre échange d'informations précises et objectives sont indispensables pour renforcer la confiance et la compréhension entre les peuples, et maintenir la paix et la sécurité internationales.

11. Au niveau national, la Bulgarie a créé les conditions nécessaires à la diversification des médias. Grâce à la libre entreprise, une série de quotidiens et d'hebdomadaires populaires atteignent des tirages très élevés et des dizaines de stations de radio privées diffusent leurs émissions, de même que quelques chaînes de télévision indépendantes. Ce sont là les résultats des efforts déployés par le Gouvernement pour assurer un meilleur respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales garantis par la Constitution, tels les droits de recevoir et de diffuser l'information et la liberté d'opinion et d'expression.

12. Il convient tout particulièrement de souligner le rôle positif que jouent les organes d'information de l'Organisation des Nations Unies en facilitant les processus de démocratisation dans les pays nouvellement indépendants et dans les pays dont l'économie est en transition. Le Département de l'information organise par exemple un programme annuel de formation professionnelle à l'intention de journalistes de la radio, de la télévision et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition. La Bulgarie se félicite que le Département de l'information ait renforcé sa collaboration avec d'autres départements du Secrétariat et divers organes du système des Nations Unies afin d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie d'information unique, concertée et intégrée lui permettant de répondre comme il se doit à l'intérêt croissant que porte la communauté internationale aux activités de l'Organisation dans les domaines du maintien de la paix, du développement durable, de la défense des droits de l'homme, etc. Le travail réalisé par le Département à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation et de la réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale est particulièrement digne d'éloges.

13. Il convient d'aborder la question de la coopération entre le Département et le Comité de l'information, particulièrement fructueuse depuis que les divergences idéologiques ont été surmontées et qu'un climat constructif s'est instauré au sein du Comité. Celui-ci continue d'aborder les diverses activités qu'il mène dans le domaine de l'information sous un angle novateur et la délégation bulgare réaffirme son soutien à la façon dynamique dont sont gérés les travaux du Département de l'information. La Bulgarie est en faveur d'une participation plus active du Département de l'information aux consultations

entre départements et à la coordination des activités menées dans des domaines prioritaires tels que la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Il convient d'étudier et de tester les nouvelles structures et les méthodes de travail du Département afin de réaffecter son personnel en fonction des orientations et des projets prioritaires. Considérant la radio comme l'un des moyens les plus économiques dont dispose le Département pour diffuser l'information, et comme un instrument important pour les activités de l'Organisation dans les domaines du développement et du maintien de la paix, la délégation bulgare estime qu'il faut assurer au Département les ressources financières nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions dans ce domaine.

14. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, les graves problèmes financiers que connaît l'Organisation, et en particulier le caractère limité des ressources allouées au Département, font qu'il est impératif d'envisager, comme l'a proposé le Secrétaire général, de les intégrer à d'autres bureaux extérieurs, en fonction des circonstances et avec l'accord des gouvernements hôtes. La Bulgarie est très intéressée par la création, au sein du bureau du PNUD à Sofia, d'un élément information qui utiliserait les compétences nationales et serait cofinancé, ce qui réduirait au minimum les dépenses de fonctionnement à la charge de l'Organisation.

15. M. MENKES (Fédération de Russie) dit qu'aujourd'hui, 50 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, de nouveaux problèmes très graves surgissent, qu'on ne peut résoudre que par une action coordonnée et résolue de toutes les forces éprises de paix. La Russie démocratique prend une part active à l'étude du rôle et de la place des médias dans la société et à la recherche de solutions aussi satisfaisantes que possible aux problèmes qu'ils posent. Prenant la parole le 1er septembre de cette année à Moscou, au Forum de la presse démocratique, le Président de la Fédération de Russie, M. Eltsine, a appelé de ses vœux l'élaboration et l'application d'une politique nationale d'information et proposé de créer un conseil de l'information auprès du Président. La presse écrite et électronique russe est en train de devenir une force indépendante et puissante, représentative de tout l'éventail politique national, et un facteur dans l'ensemble important de démocratisation. La position des médias déterminera dans une large mesure le caractère des campagnes liées aux prochaines élections législatives et présidentielles.

16. Les travaux et les conclusions de la dix-septième session du Comité de l'information ont une nouvelle fois montré que la communauté des nations devait encore s'atteler à de nombreuses tâches tant sur le plan de la réflexion théorique relative à la problématique de l'information et de l'élargissement des contacts internationaux dans ce domaine que sur celui des domaines concrets où le Département de l'information est appelé à agir. La délégation russe estime à l'instar d'autres délégations que le Département a accompli un travail considérable et de qualité à l'occasion du cinquantenaire de l'ONU.

17. Pour ce qui concerne le nouvel ordre international de l'information, la Russie comprend l'inquiétude des pays non alignés et estime que la solution au problème ne se trouve pas dans l'affrontement, mais bien dans le développement de la coopération internationale. La délégation russe n'est pas seule à penser

qu'il est indispensable de continuer à élargir les activités d'information dans le contexte des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il faut renforcer le rôle du Département de l'information dans la mise en place de la composante information des missions en question.

18. La délégation russe appelle l'attention sur le nombre limité de publications des Nations Unies en langue russe et constate avec préoccupation que la langue russe n'est guère utilisée dans d'autres activités d'information de l'ONU, alors que le russe reste un moyen essentiel de s'informer non seulement pour les habitants de la Fédération de Russie, mais pour des dizaines de millions de Russes établis dans divers pays, dont ceux composant la Communauté d'États indépendants.

19. Pour les pays en transition, l'information constitue un enjeu particulier; la délégation russe attend du Département de l'information qu'il joue son rôle en appelant l'attention des organisations et institutions du système des Nations Unies sur cet enjeu. De concert avec les délégations bélarussienne et ukrainienne, la délégation russe a proposé de reprendre dans le projet de résolution B, en le modifiant comme il convient, le paragraphe de la résolution 49/38 relatif aux activités d'information à organiser à l'occasion du dixième anniversaire, en 1996, de la catastrophe de Tchernobyl. Les trois délégations et le Département ont à cet égard mis conjointement au point un programme de manifestations. Tout doit être fait pour que la communauté internationale n'oublie pas cette catastrophe, qui concerne la planète entière.

20. M. HAMDAN (Liban) dit que sa délégation est pleinement satisfaite de l'activité du Département de l'information. Elle exprime sa reconnaissance à ceux qui, pendant toute la durée de la guerre, ont maintenu ouvert le Centre d'information des Nations Unies à Beyrouth. En 1995, deux bibliothèques du pays ont été désignées comme futures dépositaires des publications des Nations Unies et sont ainsi appelées à devenir une importante source d'information pour le public libanais. Par ailleurs, la délégation libanaise se félicite de ce qu'un séminaire soit organisé pour les pays arabes du 6 au 11 janvier 1996, à Sanaa. En outre, elle appuie entièrement les efforts que fait le Département pour créer un service central de radiodiffusion destiné à appuyer les opérations de maintien de la paix et les missions humanitaires.

21. Si l'on tient compte du nombre d'habitants et de sa superficie, le Liban vient en tête de tous les pays arabes pour ce qui est de la quantité de journaux publiés. En 1994, outre 60 publications périodiques, environ 30 journaux paraissent chaque jour. Le Liban compte aussi 50 chaînes de télévision, dont 18 pour la seule ville de Beyrouth. La radio est également florissante puisqu'une centaine de stations diffusent sur différentes longueurs d'onde, parfois vers le monde entier. La prolifération sauvage des médias pendant la guerre a amené le Parlement à adopter une nouvelle loi sur l'information, qui prévoit de réorganiser les médias et garantit la liberté d'expression et le respect des normes démocratiques et des droits des citoyens en réglementant tous les aspects techniques et juridiques de l'information.

22. Dans le cadre de son programme de reconstruction en 10 ans, le Gouvernement a affecté plus de 160 millions de dollars à deux objectifs : remettre en état les infrastructures de télécommunications et satisfaire la demande énergétique.

Les médias libanais jouent un rôle important dans la reconstruction du pays en apportant leur appui et en sensibilisant les Libanais aux problèmes liés à la remise sur pied des institutions et à l'accélération du développement politique et économique.

23. M. YOOGALINGAM (Malaisie) dit que tous les pays en développement souffrent de l'insuffisance d'infrastructures d'information et de communication. La situation est encore aggravée par la partialité des médias, contrôlés par les pays occidentaux. La liberté de l'information n'est pas un privilège qu'un petit cercle d'élus serait autorisé à exploiter pour pervertir la culture et les valeurs morales de l'immense majorité. À cet égard, le Ministre malaisien des affaires étrangères a proposé d'instaurer un code de conduite réglementant la circulation de l'information. L'ONU doit être à l'avant-garde de la coopération dans les questions relatives à l'espace cybernétique de sorte que la communauté internationale tout entière puisse y participer. L'"autoroute de l'information" et l'ensemble des communications électroniques et liaisons satellitaires doivent continuer à aider à établir des rapprochements entre les peuples. La délégation malaisienne estime que cette information, qui doit circuler librement, doit être mise à la disposition de tous les pays, tant les pauvres que les riches.

24. La Malaisie est reconnaissante au Sous-Secrétaire général à l'information de s'être attelé à la constitution d'un groupe de travail interdépartemental sur les stratégies d'information à mettre en place dans le cadre des opérations de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain et se félicite des efforts déployés par le Département de l'information pour renforcer ses liens avec les commissions régionales de l'ONU et coopérer avec les institutions spécialisées au sein du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), donnant ainsi des Nations Unies une image d'unité. La délégation malaisienne est également reconnaissante au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population des efforts qu'ils déploient pour faire accepter l'idée d'un cycle continu de grandes manifestations interdépendantes en matière de développement économique et social.

25. Mme TEE BEE LOCK (Singapour) dit que les innovations techniques constantes permettent une diffusion toujours plus large et rapide de l'information. La rapidité et la facilité avec laquelle l'information franchit les frontières nationales amènent à revoir des notions fondamentales telles que la souveraineté. Il en découle une évolution des conceptions en matière de développement économique. Parmi les questions clefs à étudier de façon plus approfondie, on trouve l'idée de responsabilité, qui a été jusqu'ici quelque peu négligée. Dans la mesure où l'information a des répercussions tangibles, il convient de concentrer son attention sur la nature et la qualité de l'information diffusée. Un volume plus important d'information n'est pas nécessairement synonyme d'information de qualité. Il ne s'agit pas en l'occurrence de restreindre la liberté d'information, mais cette dernière n'entraîne pas automatiquement une totale liberté d'action. Elle n'est pas un droit absolu; comme toutes les libertés, elle doit être assortie d'une série d'obligations. Décréter des normes absolues serait non seulement impraticable, mais aussi néfaste.

26. Puisqu'il est devenu plus facile techniquement de diffuser l'information, la dissémination de cette dernière devrait s'accompagner de normes plus sévères en matière d'objectivité et d'exactitude et de moyens permettant de rectifier les erreurs et d'empêcher la diffusion d'informations préjudiciables. Cette idée n'est pas nouvelle. Dès 1952, l'Assemblée générale a ouvert à la signature la Convention relative au droit international de rectification, laquelle visait notamment la diffusion d'informations qui, parce que mensongères ou déformant les faits, pourraient nuire aux relations d'amitié entre les États. Cette convention atteste que la liberté d'information n'a jamais été perçue sur le plan international comme un droit inconditionnel et absolu, indépendamment de la pratique de certains États Membres. Eu égard aux réalisations techniques, à la facilité de plus en plus grande avec laquelle l'information est diffusée et à l'importance grandissante de cette dernière, il serait peut-être bon de revenir sur les idées fondamentales contenues dans la Convention. Le Comité de l'information pourrait examiner la question de savoir comment rajeunir la Convention compte tenu du progrès technique.

27. En conclusion, l'intervenante dit attacher le plus haut prix à l'activité de sensibilisation du Département de l'information en faveur de l'ONU et de son action. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, notamment pour ce qui est d'examiner les moyens de garantir une diffusion plus responsable de l'information. Le Département pourrait en particulier se demander comment réagir plus efficacement aux critiques irréfléchies lancées contre l'ONU.

28. M. MATESIC (Croatie) dit que la libre circulation de l'information est indispensable non seulement aux fins du développement économique, mais aussi à une interaction constructive et à la communication entre les États et les peuples. Elle est donc un instrument important de la paix et de la sécurité internationales. Une information précise et objective est aussi nécessaire si l'on veut combattre les menées de ceux qui cherchent à diffuser une propagande négative susceptible de semer la mésentente et la discorde entre les États.

29. Depuis la désintégration de la République socialiste fédérative de Yougoslavie et la fermeture du Centre d'information de Belgrade, la République de Croatie n'est plus desservie par aucun centre d'information des Nations Unies. Étant donné que les postes des personnes qui travaillaient auparavant au Centre d'information de Belgrade n'ont pas été supprimés et qu'elle est un des États successeurs de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, la Croatie trouverait juste qu'on lui réserve ne fût-ce qu'un de ces postes; le mieux serait de transférer ce poste aux services d'information des Nations Unies de Vienne.

30. L'orateur fait observer que, dans les publications des Nations Unies, on emploie encore souvent le terme "ex-Yougoslavie", comme s'il s'agissait là de l'appellation officielle d'un État. Il convient de souligner que la République socialiste fédérative de Yougoslavie a cessé d'exister il y a quatre ans et que la Croatie et plusieurs autres États successeurs ont depuis été admis à l'ONU. Ce sont les noms de ces États qu'il faudrait employer, et non le terme "ex-Yougoslavie". En outre, la délégation croate a constaté que dans plusieurs communiqués de presse du Département de l'information, la "République fédérative de Yougoslavie" est mentionnée en tant que partie à divers instruments internationaux. Il faut se souvenir que la "République fédérative de

Yougoslavie" ne peut être considérée comme un État Membre de l'ONU et que la communauté internationale n'a pas donné suite à ses prétentions à la succession automatique au regard de divers traités internationaux. Les communiqués de presse du Département de l'information devraient en tenir compte, et la délégation croate exhorte le Département à se montrer plus vigilant.

31. L'activité du Département de l'information peut être d'un grand bénéfice aux opérations de maintien de la paix. Une information exacte pourrait être un facteur favorable du renforcement de la confiance et contribuer à créer les conditions d'une paix durable.

32. M. KOZIY (Ukraine) dit que sa délégation a examiné avec attention le rapport du Secrétaire général (A/50/462) et qu'elle apprécie grandement le travail du Département de l'information et ses activités visant à faire connaître les efforts déployés par l'Organisation pour résoudre les problèmes urgents auxquels se heurte la communauté internationale. Grâce à la stratégie intégrée qu'il a adoptée pour remplir son mandat, le Département agit avec efficacité et avec une économie de moyens qui revêt, à l'heure actuelle, une grande importance pour l'Organisation.

33. Alors que s'élèvent certaines critiques, le Département de l'information se fait le premier avocat de l'Organisation, en présentant, sur les activités de cette dernière, des informations complètes et honnêtes qu'il diffuse rapidement aux quatre coins du monde. Il est doté d'un arsenal de moyens de transmission de l'information qui se révèle un formidable instrument pour toucher une vaste population. Par ailleurs, en coopération avec les États Membres, de nombreuses organisations non gouvernementales et des particuliers, le Département a obtenu d'excellents résultats en utilisant les techniques et moyens électroniques modernes de diffusion de l'information. Il est ainsi à même de recevoir et de traiter cette dernière, et de la transmettre au plus grand nombre, de façon performante. Il faut aussi se féliciter du travail fructueux du centre d'information de l'ONU à Kiev qui fait beaucoup appel au réseau "Internet" pour diffuser des informations sur ses activités et celles de l'Organisation. Le centre publie également un bulletin trimestriel en langues anglaise et ukrainienne, ainsi que des communiqués de presse et des revues.

34. Le 26 avril 1996 marquera le dixième anniversaire de l'accident de la centrale de Tchernobyl, à l'occasion duquel le monde a frôlé la catastrophe écologique planétaire. La délégation ukrainienne s'est déjà exprimée en détail sur la question devant la Quatrième Commission lors de l'examen du point 82 de l'ordre du jour, intitulé "Effets des rayonnements ionisants". Malgré la très grave pénurie de ressources énergétiques dont souffre l'Ukraine, le Président de ce pays a pris la décision politique de fermer la centrale avant l'an 2000. Cela étant, l'accident de Tchernobyl n'appartient pas encore complètement au passé et la communauté internationale doit continuer d'accorder l'attention la plus soutenue à cette catastrophe. À cet égard, le Département de l'information a nommé un coordonnateur des activités qui serviront à commémorer l'accident au Siège de l'Organisation. De plus, ces activités n'auront pas d'incidences financières importantes pour l'Organisation car les objets exposés et le matériel nécessaire seront fournis par les pays organisateurs.

35. Enfin, l'intervenant attire l'attention sur la déclaration du Sous-Secrétaire général, qui a dit toute l'amertume que lui inspirait la mort d'un employé de l'un des centres d'information des Nations Unies, et rappelle à cette occasion la proposition ukrainienne visant à élaborer un instrument juridique pour protéger les journalistes travaillant dans des lieux ou régions de tension sociale ou armée.

36. M. ZAKARIA (Indonésie) dit que c'est notamment en créant les infrastructures voulues que l'on réduira l'écart entre les pays développés et les pays en développement dans le domaine de l'information, la nécessité de diffuser une information impartiale demeurant toute aussi impérative. Il se félicite de l'esprit de coopération et de consensus qui prévaut depuis quelques années. De fait, c'est en faisant valoir combien il est vital que tous les États Membres participent sur un pied d'égalité au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication que l'on éliminera les déséquilibres et les écarts concernant les capacités de communication et que s'ouvrira l'ère de la démocratisation du processus mondial d'information et de communication.

37. La délégation indonésienne se félicite du renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies, en particulier entre le Département de l'information et le Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle apprécie vivement les progrès notables réalisés par le Programme en aidant les pays du tiers monde à développer leurs propres infrastructures de communication. Pour leur part, les pays non alignés se sont employés à renforcer la coopération avec l'UNESCO et l'Union internationale des télécommunications (UIT) et entre ces organismes et le Pool des agences de presse et les organes de radiodiffusion des pays non alignés. Ces efforts ont permis d'accroître les capacités des médias concernés, contribuant ainsi au renforcement des infrastructures dans différents domaines de l'activité scientifique, technique, économique, sociale et culturelle.

38. Par ailleurs, les médias jouent un rôle important dans la mobilisation de l'opinion publique mondiale. Ils se doivent donc de présenter avec professionnalisme et honnêteté les questions d'intérêt général afin d'offrir une information objective et, ce faisant, de contribuer au renforcement de la compréhension mutuelle entre les pays et les peuples. Il faut à cet égard se féliciter de la façon dont le Département de l'information s'acquitte de sa mission et des efforts qu'il déploie pour moderniser les capacités de l'ONU en matière d'information et d'interaction, notamment en utilisant "Internet" et d'autres réseaux informatiques.

39. L'intégration des centres d'information des Nations Unies dans les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit se faire au cas par cas, en tenant compte de l'avis des pays intéressés et en veillant à ce que ces centres ne perdent rien de leur efficacité.

40. M. MBA-ALLO (Gabon) dit que la conscience du rôle crucial de l'information, notamment dans la marche de la communauté internationale, n'est pas nouvelle. Toutefois, elle doit revêtir désormais une autre dimension car au lieu de voir l'inégalité disparaître dans ce secteur, on assiste à la mondialisation croissante d'une médiatisation partielle des événements internationaux, phénomène

facilité par le perfectionnement des moyens techniques de communication que ne maîtrisent pas encore suffisamment l'Afrique en particulier et les pays en développement en général. Dans la plupart des régions du monde, et d'Afrique en particulier, les peuples sont confinés dans des ghettos de l'information uniquement parce qu'ils ne disposent pas de la capacité scientifique ni des autres moyens d'accéder aux technologies modernes indispensables. Au lieu d'être des acteurs à part entière de l'histoire qui se fait chaque jour, ils sont réduits au rôle de simples objets d'une autre "histoire", celle que façonnent les forces magiques de quelques pays détenant la clef du royaume de la science moderne.

41. Il est temps d'ajouter le chaînon manquant pour que le "village planétaire" ne reste pas une vue de l'esprit, mais devienne une réalité profitable à tous les pays et à toutes les régions. À cet égard, le Gabon réaffirme son attachement à l'Organisation des Nations Unies, à l'UNESCO, à l'UIT et à la coopération internationale. Par ailleurs, il encourage la coopération Sud-Sud en matière d'information et de communication, telle qu'elle se concrétise dans les activités du Pool des agences de presse des pays non alignés et celles des organismes de radiodiffusion de ces pays, parce qu'elle favorise l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication compte tenu des aspirations et des intérêts communs des pays en développement.

42. La publication Afrique Relance continue d'avoir une influence notable sur les médias africains et internationaux, ainsi que sur les décideurs, les universitaires, les chercheurs et les organisations non gouvernementales. Il faut aussi se féliciter de l'action menée par le Département de l'information pour assurer la promotion et la couverture des grandes conférences internationales organisées sous l'égide de l'ONU cette année, ainsi que de la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU.

43. Cela étant, force est de constater que le maillon faible de cette action demeure l'insuffisance, voire l'absence, de ressources financières. Depuis 15 ans, le budget du Département de l'information connaît une croissance nulle. À maints égards, on a l'impression qu'il suit une courbe inversement proportionnelle à l'élargissement de son mandat. Il est par conséquent indispensable de mobiliser des moyens financiers appropriés et proportionnels à l'ampleur des missions qui lui sont confiées.

44. Enfin, le Gabon réitère sa demande concernant l'ouverture d'un centre d'information des Nations Unies à Libreville, et figurant au paragraphe 17 du projet de résolution B. Considérés comme un luxe dans certains pays, ces centres constituent souvent dans bon nombre de pays en développement la seule source d'information sur la politique internationale et l'Organisation des Nations Unies, et sont également de bonnes bibliothèques de recherche.

45. M. AL-OTAIBI (Koweït) dit que sa délégation appelle tous les pays à payer leurs arriérés à l'ONU afin que cette dernière, y compris le Département de l'information, puisse remplir ses fonctions. Il n'est pas logique d'exiger du Département qu'il élargisse ses activités quand on ne s'acquitte pas soi-même de ses obligations.

46. S'associant aux déclarations des autres intervenants, le Koweït engage le Département de l'information et l'UNESCO à intensifier leur efforts visant à renforcer les infrastructures des pays en développement dans le domaine de l'information. Il importe d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication propre à assurer la libre circulation de l'information. Il faut espérer que le Département de l'information continuera de coordonner ses activités avec les autres organismes chargés des mêmes questions. À cet égard, la coopération avec le Comité de l'information revêt une importance particulière.

47. L'une des principales fonctions du Département est de faire connaître les progrès réalisés dans les domaines politique, économique et social dont l'Organisation peut à juste titre s'enorgueillir. La libération du Koweït, dans laquelle l'Organisation a joué le rôle le plus important en chassant l'Iraq du territoire koweïtien, en mettant fin à l'occupation iraquienne et en rétablissant la frontière koweïto-iraquienne, est un exemple à suivre pour défendre les buts et principes des Nations Unies. Le Koweït exprime l'espoir que le Département publiera un document décrivant cette expérience historique et unique.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour) (suite)

48. M. ZAHID (Maroc) rappelle qu'à la séance précédente, l'heure limite de présentation des projets de propositions au titre du point 18 de l'ordre du jour a été repoussée à 18 heures du même jour. À la dernière minute, une délégation a présenté un projet de résolution sur le Sahara occidental. La délégation marocaine est reconnaissante à toutes les délégations qui, écoutant son appel, ne se sont pas portées coauteurs d'un projet comme sorti de l'ombre. Le Maroc, l'une des principales parties prenantes à la question, n'a pas été consulté. Ces éléments vont à l'encontre des principes démocratiques destinés à garantir le consensus. Il faut donc faire distribuer le projet de résolution soumis au Secrétariat tel qu'il a été présenté, c'est à dire avec le nom d'un seul auteur, la délégation qui l'a soumis. Si des coauteurs se manifestent ultérieurement, le Président pourra faire une annonce à ce sujet ou une version révisée pourra être publiée avec les noms des coauteurs.

49. M. SAI (Algérie) dit que le projet de résolution a été présenté dans le strict respect du règlement en vigueur. Il ne saurait être question de le retirer.

50. M. ZAHID (Maroc) précise qu'il n'a pas parlé de faire retirer le projet mais de le faire publier avec le seul nom de la délégation qui l'avait présenté puisqu'il n'y avait pas de coauteur au moment de sa présentation.

51. M. SAI (Algérie) dit qu'il ne saurait être question de retirer les noms des coauteurs. La liste des coauteurs doit demeurer en l'état. Un autre membre de la délégation algérienne étant chargé du dossier, l'intervenant se réserve le droit de revenir sur la question à la séance suivante.

La séance est levée à 12 h 30.